



Droit de production / convention pour la livraison du colza HOLL de la récolte 2018

Graines de colza High oleic / Low linolenic (ci-après colza HOLL) (dans les quantités attribuées par les organisations agricoles).

Conditions générales :

Sont valables : les conditions de prise en charge de swiss granum, y compris les „conditions contractuelles oléagineux : attributions et SUISSE GARANTIE“, ainsi que les conditions d’hygiène pour les producteurs du centre collecteur.

Le producteur possède une attribution valable de la FSPC et utilise des variétés de la liste recommandée. Le centre collecteur s’engage à prendre en charge la quantité effectivement récoltée et à payer une prime supplémentaire par rapport aux graines de colza classique pour la quantité attribuée.

La production de colza HOLL se base sur une convention-cadre entre les partenaires du marché. VGS et les centres collecteurs qui lui sont rattachés sont liés par contrat pour l’acquisition et la répartition des droits de production (via les semences).

Le centre collecteur, en fonction de modifications sur le marché et sans autres obligations, peut se retirer du contrat avant l’envoi des passeports-produits au début juillet. Le producteur peut, le cas échéant, cultiver du colza classique et le livrer au centre collecteur.

Les conditions de production mentionnées ci-dessous sont nécessaires pour éviter une fécondation croisée ou le mélange de variétés HOLL avec des variétés classiques, permettant ainsi de garantir la composition spécifique en acides gras.

Conditions de production et engagements du producteur

- Le producteur s’engage à livrer la totalité de la récolte produite sur sa surface au partenaire contractuel (centre collecteur).
- Une distance de **50 m** entre les parcelles de colza HOLL et les parcelles de colza classique devra être respectée. La parcelle doit être préparée de façon à éviter des repousses de colza classique.
- Il faut vider et nettoyer parfaitement le semoir avant les semis, afin d’éviter tout mélange avec d’autres semences de colza. Il ne faut pas ajouter aux semences des soldes de variétés de colza classique, ni des semences de navettes.
- Il faut vider totalement la moissonneuse-batteuse avant le battage. La récolte ne doit en aucun cas être mélangée aux graines de colza classique, ni dans le char, ni durant le transport, ni lors de la prise en charge par le centre collecteur.
- Si, pour différentes raisons, la quantité convenue n’a pas pu être semée, le producteur a l’obligation d’en informer immédiatement le centre collecteur et Agrosolution.